



NON
à la remise en cause du
permis de conduire à vie !

PAR "40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES"

**À MON PERMIS
TOUCHE PAS**





COMMUNIQUÉ

Paris, le 19/02/2024

DIRECTIVE EUROPÉENNE : “40 MILLIONS D’AUTOMOBILISTES” S’OPPOSE À LA REMISE EN QUESTION DU PERMIS DE CONDUIRE À VIE AVEC LA PÉTITION EN LIGNE “TOUCHE PAS À MON PERMIS”.

Le 7 décembre 2023, les Eurodéputés membres de la commission Transport du Parlement européen ont adopté – à une voix près – les modifications apportées par Karima Delli, leur rapporteure, à la directive européenne relative au permis de conduire.

Parmi les principales modifications apportées par l’élue européenne des Verts, figure **la remise en cause du permis de conduire à vie**, à travers une visite médicale obligatoire pour tous, tous les 15 ans, prétendument dans le but de réduire le nombre des tués sur les routes européennes. **La proposition de nouvelle réglementation sera soumise au vote des Députés européens à la fin de ce mois de février.**

L’association « 40 millions d’automobilistes » dénonce une mesure ouvertement hostile aux automobilistes, qui entend apposer une date de péremption sur le permis de conduire de chaque usager. De plus, l’instauration d’une visite médicale pour tous est une disposition qui n’a aucun sens en termes de sécurité routière, et dont les conséquences pourraient être désastreuses pour les usagers qui se verraient arbitrairement privés de leur droit à la conduite.

Aujourd’hui, lundi 19 février 2024, « 40 millions d’automobilistes » appelle les usagers de la route à signer la pétition en ligne « Touche pas à mon permis » pour s’opposer à l’adoption du nouveau règlement européen.

www.toucheapasamonpermis.com

La remise en question d’un principe fondamental.

Cette proposition de loi remet en question un principe fondamental : le permis de conduire à vie. Aujourd’hui, le permis de conduire est indispensable au quotidien pour de nombreux citoyens pour répondre à leurs besoin de mobilité, en particulier dans les territoires où les transports en commun et le vélo ne constituent pas des solutions adaptées.

“Est-ce qu’on repasse son bac tous les 15 ans ? Non ! Le permis de conduire est un diplôme, un droit acquis qui ne peut et ne doit être remis en question qu’en cas de non-respect répété des règles imposées par le Code de la route. Dans ce cas, on perd les points qui confèrent sa validité au permis de conduire, ou bien la Justice décide de l’annulation du permis en raison d’une infraction particulièrement grave. Mais il serait intolérable d’apposer une date de péremption sur le permis de conduire”, estime Pierre Chasseray, délégué général de “40 millions d’automobilistes”.

Selon la volonté de la rapporteur Karima Delli, le renouvellement du permis de conduire serait conditionné tous les 15 ans à la validation d’une visite médicale, lors de laquelle les aptitudes à la conduite de l’automobilistes seraient évaluées.

Or, l'association "40 millions d'automobilistes" rappelle que des dispositifs existent déjà pour les situations qui nécessitent un avis médical : la famille d'un conducteur qui estime la poursuite de la conduite dangereuse peut le signaler à l'autorité compétente, les permis de conduire spéciaux (poids-lourds, transports en commun...) exigent déjà une visite médicale périodique pour le renouvellement, les commissions médicales des permis de conduire imposent des tests médicaux et psychotechniques afin de contrôler les aptitudes des automobilistes qui commettent certaines infractions particulièrement dangereuses (conduite sous l'emprise de l'alcool ou des stupéfiants) ou qui présentent certaines pathologies qui nécessitent un suivi dans le temps ou une restriction du droit à la conduite...

"Aujourd'hui, le permis de conduire, c'est avant tout du lien social : c'est se rendre au travail, c'est aller chercher ses enfants ou petits-enfants à l'école, c'est aller faire les courses, c'est aller voir ses amis ou sa famille... Bref, c'est indispensable ! Nous ne pouvons pas ouvrir la voie à la fin du permis de conduire valable à vie et placer ainsi une épée de Damoclès au-dessus de la tête de chaque automobiliste. Commençons par rendre plus efficaces les procédures qui existent pour les usagers qui en ont un besoin avéré, avant d'imposer à tous de se soumettre à des visites médicales qui seront, pour la majorité des personnes, inutiles et coûteuses", explique Philippe Nozière, président de l'association.

Lancement de "Touche pas à mon permis !".

Pour contrer cette proposition de réglementation, l'association "40 millions d'automobilistes" lance la pétition "Touche pas à mon permis" et appelle tous les usagers qui s'opposent à la remise en question automatique du permis de conduire tous les 15 ans à se porter signataires.

Il n'est pas normal que le permis de conduire puisse soudainement être remis en cause, sans avoir commis d'infraction, quels que soient l'âge, les types de déplacements, et quels que soient les antécédents en matière de conduite.

www.toucheapasamonpermis.com

CONTACTS PRESSE :

Lou-Anne GUILBERT - Attachée de presse

[pres@40ma.net](#)

Tél. [REDACTED]

Pierre [REDACTED] - délégué général

Tél. [REDACTED]



www.fil-conducteurs.com



@40MA - 40 millions d'automobilistes
@PChasseray - délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'euro-péen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com

LA PROPOSITION DE

"40 millions d'automobilistes"

La proposition de loi de Karima Delli remet en question un principe fondamental : **le permis de conduire à vie**. L'association "40 millions d'automobilistes" dénonce l'injustice et l'inutilité de cette mesure.

Pour permettre aux usagers de se mobiliser contre cette proposition de loi, "40 millions d'automobilistes" lance une pétition "**Touche pas à mon permis**".



LA PROPOSITION DE

Karima Delli



L'Eurodéputée Karima Delli, auteure d'un rapport sur le permis de conduire au nom de la Commission Transport du Parlement européen, propose de **conditionner le renouvellement du permis de conduire à la validation d'une visite médicale.**



Cette visite médicale serait **obligatoire pour tous les automobilistes**, quels que soient leur âge et leurs antécédents en matière de conduite.



La récurrence des visites augmenterait à partir d'un certain âge : la première aurait lieu lors de la délivrance du permis de conduire, puis **tous les 15 ans jusqu'à 60 ans**, et **tous les 5 ans au-delà** de cet âge.

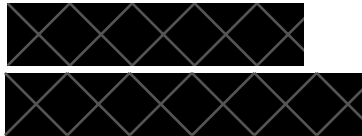
CONTACTS

Contacts



Jade Thiefaine

Chargée des relations presse



Pierre Chasseray

Délégué général

